

La noblesse à Toul en 1789

À la veille de la Révolution, Toul est la plus modeste des trois villes évêchoises¹. Avant les bouleversements d'août 1789, la population est encore répartie en trois ordres. Celui qui nous intéresse ici est la noblesse qui réunit une partie des privilégiés de l'Ancien Régime. Elle n'est pas nombreuse à Toul. De robe ou d'épée, cette noblesse est au service du roi. Nous ne comptons bien sûr pas ici dans ce groupe les ecclésiastiques nobles² qui appartiennent alors à l'ordre du clergé. Dans une ville de garnison comme Toul, malgré son faible poids numérique, la noblesse est une réalité incontournable. Les longues années passées à analyser les archives concernant Toul nous ont permis de bien la connaître³.

1. ENVIRON TROIS TOULOIS SUR CENT FONT PARTIE DE LA NOBLESSE.

Sur la base des données fiscales⁴, la noblesse en tant qu'ordre représente jusqu'en août 1789 environ 3%, tout au plus 3,5%, de la population totale de Toul. C'est une proportion normale pour une ville épiscopale et de subdélégation qui abrite aussi une garnison. L'assemblée des quarante notables réunie le 7 janvier 1789 a beau affirmer « qu'il n'y a point ni ne peut point y avoir de noblesse dans le pays toulois », celle-ci y est bien présente⁵. Crispés sur le passé, les notables insistent sur les privilèges de la ville en vue d'obtenir pour elle une représentation particulière aux Etats Généraux. Pour eux, s'il existe trois ordres dans le royaume, il ne se trouve à Toul que des citoyens. Avant la réunion de l'ancienne cité libre et impériale de Toul à la France, les évêques pouvaient anoblir et n'ont pas manqué de le faire. Les nobles toulois n'avaient toutefois pas de privilèges spéciaux et étaient assimilés aux bourgeois. En 1696, le roi avait confirmé la noblesse à toutes les familles qui l'avaient reçue des évêques antérieurement à 1611⁶. La noblesse d'origine purement évêchoise était désormais rangée parmi les privilégiés.

La noblesse vivant à Toul est difficile à étudier. Les sources sont rares et dispersées. En 1789 on peut évaluer le nombre des nobles toulois à environ deux-cent-cinquante, tout au plus trois-cent personnes réparties dans au moins soixante-dix ménages, y compris les veuves et les filles majeures. Si l'on rattache à ces dernières les épouses au mari absent, les femmes forment la moitié des contribuables ci-devant nobles. Trois d'entre elles possèdent d'ailleurs une partie de la vouerie du temporel de l'évêque, en particulier celle de Toul, tenue notamment par la veuve d'Etienne Lelièvre et la demoiselle Jeanne de Bocavilliers. On y trouve aussi un certain nombre de parentes de chanoines nobles, mères, sœurs ou nièces, que ceux-ci avaient fait venir auprès d'eux tant pour assurer leur avenir que pour tenir leur maison au quotidien. L'importance numérique relative de la noblesse touloise, deux fois la moyenne française environ, s'explique donc autant par la fonction religieuse de la ville de Toul que par sa fonction militaire, bien que le service des armées du roi concerne neuf ménages nobles sur dix. La traditionnelle distinction entre noblesse de robe et noblesse d'épée est difficile à faire tant les liens sont étroits entre les deux groupes et leur mobilité importante.

Le métier des armes étant traditionnellement celui de la noblesse il n'est pas surprenant de compter alors à Toul un certain nombre d'officiers généraux des armées du roi. Parmi eux il y a quatre maréchaux de camp dont trois du corps royal d'artillerie et un de cavalerie. Le plus ancien, Jacques Morizot de Marzy, né en 1716, était inspecteur général du corps royal d'artillerie. Pendant longtemps, il a servi dans le régiment Toul-Artillerie. Il est fort possible qu'il y ait bien connu, à Toul, de 1763 à 1765, P. Ambroise Choderlos de Laclos⁷, le futur auteur des *Liaisons dangereuses*, avant que leurs routes ne se séparent. Artilleurs eux aussi, Jean-Louis Dedon-Duclos et Marc-Antoine Ganot sont maréchaux de camp depuis peu. Venant d'ailleurs, ils ont rejoint, en s'installant à

1. Pour de plus amples renseignements : J.-P. AUBÉ, *Toul la petite évêchoise. Une ville de Lorraine à la fin de l'Ancien Régime*, Metz, 2015

2. Quatre membres sur dix des deux chapitres canoniaux de Toul étaient issus de la noblesse.

3. Tous les calculs et chiffres présents dans cet article ont été faits par nous à partir des données brutes des archives.

4. D'après les sources fiscales, Toul compte environ 7 500 habitants en 1789. Ce nombre est très fluctuant à cause de

la mobilité de la population.

5. « Il existe dans le pays toulois un grand nombre de fiefs possédés par les laïcs et plusieurs nobles y sont domiciliés ».

6. Même chose pour tous les anoblis par les évêques de Metz et Verdun, ainsi que par le duc de Lorraine.

7. G. POISSON - *Choderlos de Laclos ou l'obstination*, Paris, 1985, chap.5, p.34-56. Toul fut la deuxième garnison de Laclos.

Toul, la grande famille des officiers et anciens officiers des armées royales installés dans cette petite ville proche de Metz, de Nancy et des frontières de l'est. Le nombre important d'officiers d'artillerie n'est pas sans rapport avec le succès à Toul d'une arme qui, en 1765, donna le nom de la ville à un régiment.

La cavalerie, arme noble par excellence, était, elle aussi, beaucoup représentée. Le maréchal de camp Pierre Frimont symbolise ces officiers. Couvert de blessures à la suite de trente-trois ans de carrière, il est en août 1790, de ceux qui furent chargés de vérifier les comptes des régiments. Lors de « l'affaire de Nancy », il échappa une nouvelle fois à la mort, son cheval étant tué sous lui. Trois autres personnages de la noblesse toulaise sont à mettre à part : le lieutenant du roi, le subdélégué, et le maire.

Le lieutenant du roi, Gérard-François, chevalier de Taffin, seigneur de Lianne, commande la place de Toul depuis le 25 mars 1765 et habite rue Saint-Louis. Il supplée le duc du Châtelet, ancien ambassadeur à Vienne et Londres, gouverneur particulier de la ville, qui n'y réside pas. Né à Saint-Omer, il a servi pendant longtemps dans l'infanterie comme son frère retiré à Verdun. Le subdélégué, Pierre Olry, réside dans une vieille demeure près de la porte de France, où il est d'ailleurs voisin de P. Frimont. Mais le plus souvent il est à Metz où l'attachent ses liens matrimoniaux avec la famille de Chazelles. Ancien lieutenant général de police et ancien maire de Toul, il est issu d'une vieille famille toulaise de militaires et de robins. Deux de ses neveux sont gardes du corps du roi, tout comme plusieurs autres Tulois. Son origine familiale ressemble à celle de Charles-François de Bicquille, dont la famille s'illustra dans l'échevinat, le droit et l'armée.

Ecuyer, seigneur de Ville-au-Prey, Ville-en-Woëvre et Droitaumont, garde du corps du roi de la compagnie écossaise depuis 1764, il avait épousé en 1771 la fille d'un officier de la maison de la comtesse d'Artois. Ses liens avec Metz, Versailles et les notabilités locales, son action lors de l'anoblissement du chapitre, son esprit ouvert aux Lumières⁸ et son attitude extrêmement discrète lors de l'année 1789, contribuèrent sans aucun doute à son élection le 4 février 1790 comme maire de Toul. Il le restera jusqu'au 13 novembre 1791. Olry et Bicquille sont quelques-uns des rares Tulois de vieille souche appartenant à la noblesse. Les officiers nobles des armées du roi sont issus de toute la France, du Nord au Sud, en passant par la Normandie, l'Île de France, la

8. Il fit paraître en 1783, un livre, *Du calcul des probabilités*, qui le mit en relation avec Condorcet et l'Académie des Sciences. Cet ouvrage fut même traduit en allemand. Un



Charles-François de Bicquille, membre de la noblesse toulaise le mieux connu pour 1789 (Tableau de J. Goblet, 1854, Musée d'Art et d'Histoire M. Hachet, de Toul)

Champagne, la Franche-Comté, l'Alsace. Metz, Verdun et Nancy sont trois fois moins représentées. Quelques-uns sont nés hors du royaume et, comme beaucoup d'autres, sont tulois par leur mariage. C'est le cas de l'Irlandais Bernard Fitzpatrick « appartenant à une Maison qui a eu le malheur d'être ensevelie dans les disgrâces du roi Jacques ». Certains servent des princes étrangers tel Nicolas de Klopstein, gentilhomme de la chambre du prince Hohenlohe ou Pierre Eulriot alors commandant la garde du prince régnant de Liechtenstein. Ce sont des nobles nés hors de Toul qui tiennent les vieux fiefs créés par les évêques, tels ceux de Meix-la-Soeur et Choatel possédés par Charles de Lépinau, commissaire des guerres à Bourbonne-les-Bains et Toul. Ces fiefs sont entre les mains de la même famille depuis un siècle. Ils faisaient partie de la dot de son épouse Marie-Marguerite Lelièvre. Avec Jacques-Joseph de Lardemelle, directeur des vivres, et Louis-Charles Toussaint de Raguét de

autre ouvrage, édité en l'an XII, *La Théorie élémentaire du commerce*, témoigne aussi de son esprit scientifique et ouvert sur son siècle.

Chambonnin, ancien premier commis au bureau de la guerre à Paris, Lépinau fait partie des principaux officiers au service du roi habitant la ville. Ils ne sont pas nombreux, Toul n'est qu'un simple siège de bailliage et présidial. Mais sa proximité avec Nancy et Metz en fait encore la résidence d'un riche conseiller au Parlement de Metz, apparenté à la famille Louis, François-Hyacinthe Royer. Le frère de ce dernier, Dominique, secrétaire du roi, et quelques « intéressés aux affaires du roi » dont Poirot de Valcourt y habitent aussi. Plus surprenante est alors la présence de l'épouse de Jean-François de Morassin, intendant et commissaire du roi à Pondichéry aux Indes. Il n'a jamais existé à Toul de « noblesse de cloche » comme à Toulouse, Lyon ou Angers. Rien de comparable aussi à ce qu'on observe à Metz où le maître-échevinat conférait la noblesse à celui qui obtenait cette charge. A Toul, il n'y eut jamais de paraiges comme à Metz, ni de lignages comme à Verdun, même si, peu à peu, il se trouva des anoblis aux charges municipales⁹.

Une décision royale du 18 août 1776, enregistrée en septembre 1777 par le Parlement de Metz, avait mis durablement en colère la noblesse locale. En compensation du démembrement du diocèse le chapitre cathédral avait été anobli par le roi. Six dignités et vingt-sept des trente-sept prébendes étaient désormais réservées à des gentilshommes nommés par le roi qui pourraient prouver trois quartiers de noblesse dans la ligne paternelle¹⁰. Cette décision avait déclenché une véritable tempête dans la ville qui voyait désormais les stalles de la cathédrale échapper à ses enfants et livrées à des hommes de cour.

Entre 1776 et 1790, furent désignés comme chanoines des gentilshommes venus d'ailleurs, peu motivés, présents à Toul seulement quelques mois dans l'année. Cette affaire fit grand bruit. La réaction la plus connue fut la rédaction, sous l'anonymat, par C.F. de Bicquille, garde du corps du roi, d'un pamphlet en huit chants intitulé la *Croisade de Toul*¹¹. L'esprit philosophique de l'auteur s'y exprime largement. Sous le titre principal, il place le vers suivant : « *Je suis Toullois, j'ai le cœur citoyen* »¹². Pour lui, la décision royale est une provocation car il ne peut y avoir de nobles à Toul

depuis que la cité a si durement acquis son autonomie au Moyen-âge. Lui-même et ses amis faisaient pourtant partie de la noblesse. Ce qui rend aussi les nobles si difficiles à percevoir à Toul au moment où ils vont perdre leurs privilèges, est l'existence d'une bonne vingtaine de foyers de gens vivant noblement. Les « nobles hommes », qui ne sont pas au moins écuyers, sont principalement des « gens à talents ». Procureurs et avocats surtout, ils sont presque tous conseillers du roi, ce qui est une façon de se démarquer de la majorité de la population. Leur condition n'est cependant pas celle de ces roturiers titulaires de l'ordre de Saint-Louis, bénéficiaires de l'édit de Fontainebleau de 1750 que nous avons déjà classés dans la noblesse. Ils étaient considérés comme nobles de leur vivant, mais leur noblesse ne pouvait être définitivement acquise qu'au bout de trois générations. On comprend alors aisément la présence à Toul de Nicolas-Joseph Maume, « *héraut d'armes de France, commensal de la Maison de France, ancien secrétaire du duc d'Elbeuf* ». Cet « expert en noble savoir » avait un rôle certes honorifique mais assurément utile pour dresser ou rectifier les armoiries des vrais nobles ou de ceux qui rêvaient de le devenir¹³.

2. DIVERSITÉ ET PARTICULARITÉS DES CONDITIONS DE VIE

En 1790, la plus forte imposition non ecclésiastique, à Toul est celle de Louis-Charles Toussaint de Raguet de Chambonnin, ancien premier commis au Bureau de la guerre. Parmi la cinquantaine de contribuables les plus riches, il y a quatre autres nobles : deux maréchaux de camp, un commissaire des guerres et un trésorier. L'impôt moyen de la noblesse est de 24 livres¹⁴ plus de trois fois la moyenne toulloise. La noblesse paie 16% de l'impôt de la ville où elle ne représente que 4% des contribuables. Les écarts de revenus sont de 1 à 170, moins forts que pour le clergé. La situation de l'officier ruiné est proche de celle du prêtre non chargé d'âmes. Monsieur de Lépinau, commissaire des guerres paie autant d'impôts que les religieuses du Grand-Ordre, du Tiers-Ordre et de la Congrégation réunies. La part des rentes dans l'imposition totale des nobles est très élevée : 44%, deux fois et demie la proportion totale de

9. À Toul les « nobles de robe » étaient principalement officiers du bailliage.

10. À ce sujet : J.-P. AUBE, Les chanoines de la cathédrale de Toul » à la veille de la Révolution. Des hommes de leur temps, *Études toulloises*, 2017, n° 162, p. 19-25

11. C.-F. BICQUILLEY, *La Croisade. Poème héroïco-comique en huit chants* (1779). P. CREPEL fit connaître cette œuvre au grand public en 1998, dans les Publications universitaires de Saint-Étienne.

12. Idem, ibidem, vers 200, p.1 et 135. Ce vers peut aussi être une profession de foi politique de l'auteur qui aspire à plus de

démocratie dans son pays. En fin politicien il a trouvé la bonne formule qui le favorisera au début de la Révolution.

13. L'ambiguïté des situations personnelles se rencontre dans les sources écrites. Au début de l'année 1789, François de Neufchâteau, qui n'était pas noble, avait par exemple fait une requête pour être porté sur le rôle des privilégiés. M. de Rigny, par contre, avait dû fournir une enquête de généalogiste pour prouver que son élection comme délégué de la noblesse en 1787 n'était pas indue.

14. Soit quarante-huit jours de travail d'une laveuse en 1790.

Toul. Les nobles font souvent des contrats de mariage où les apports des épouses sont particulièrement plus élevés en valeur que ceux des hommes. Les épouses, issues de milieux récemment anoblis ou de la bourgeoisie riche, sont au centre d'alliances qui apportent plus de notoriété à leur famille d'origine tout en procurant à leur famille d'adoption l'argent dont elle a besoin. L'examen des fortunes mobilières calculées lors des décès montre la diversité des situations individuelles. L'écuyer Louis-Charles Le Comte laisse une valeur mobilière de 139 991 livres à ses héritiers, vingt fois la moyenne toulousaine. C'est un anobli, qui a été receveur des finances pour Toul. Mais peu importe qu'à son décès Raphaël de Morel, chevalier de Saint-Louis, ne laisse qu'un capital mobilier de 1 432 livres, proche de celui d'un petit cabaretier. Raphaël de Morel fait partie de la noblesse, et il est aide-major de la garnison. Ce qui prévaut dans ce cas, c'est l'estime sociale, la dignité, les honneurs qu'il tire de sa condition. La fortune mobilière de ce noble-là est bien maigre à côté des colossales valeurs enregistrées pour certains membres du tiers-état. La valeur des biens mobiliers d'Hubert Raison, négociant, atteint 60 000 livres. Il avait la fortune et il avait aussi recherché l'estime sociale fondée sur la dignité et les honneurs. Hubert Raison avait pour cela acheté une charge de conseiller du roi. Et surtout, il avait acheté la terre et seigneurie de Jubainville et dépendances dans le bailliage de Neufchâteau. Il vivait noblement. Et la possession de fiefs était une des caractéristiques de la noblesse.

Globalement, que possède la noblesse toulousaine en 1789 ? La part du bâti qu'elle détient en ville, environ 4%, est proche de son poids numérique dans la société. Un noble sur deux vit dans des murs qu'il a achetés, qu'il s'agisse d'un hôtel particulier, d'une modeste maison ou d'un appartement. Les habitations des nobles ne sont pourtant pas toujours aussi vastes que ce que l'on serait tenté de croire. Rue Michâtel, le chevalier Raphaël de Morel, aide-major de la place, n'a qu'un logement de deux pièces, deux cabinets et une cuisine. Mais place Dauphine, Louis Charles Le Comte, écuyer, receveur financier de Toul, a une maison d'au moins quinze pièces-cuisine. La part du foncier que la noblesse détient¹⁵ est elle aussi quasi proportionnelle à son poids numérique dans la société toulousaine. Ce patrimoine se répartit en vignes, jardins et chènevières, le reste, soit les trois-quarts, consistant en terres et prés. Aucun bois ne lui appartient sur le finage toulousain mais la noblesse en possède dans le district. Les deux seigneurs de Gibeauville en détiennent par exemple cinquante-deux hectares. En revanche les droits féodaux perçus sur ses terres ne représentent alors plus grand-chose dans les revenus de la noblesse. Plus des trois-quarts des nobles

15. Quatre-vingt-douze hectares sur les trois bans de Toul



La très vaste demeure, place Dauphine, d'un commissaire aux guerres. (Cliché J.-P. AUBÉ)



Dans cette demeure bâtie à la fin du XVIe siècle, rue Saint-Louis, habitaient des nobles en 1789. (Cliché J.-P. AUBÉ)



Maison, rue Fleur de Lys, où habitait en 1789 une famille de la noblesse (Cliché J.-P. AUBÉ)



Porte d'entrée de l'hôtel de Pimodan, demeure aristocratique à cour intérieure fermée, rue du Saint-Esprit. (Cliché J.-P. AUBÉ)

vivent surtout grâce à la rente non foncière, aux pensions et aux divers placements d'argent.

Quelles autres caractéristiques la noblesse toulouise présente-t-elle à la veille de la Révolution ? Déjà les trois-quarts des nobles épousent des femmes du même milieu qu'eux, l'autre quart, des femmes de milieu social voisin, filles de juristes ou de titulaires d'offices susceptibles par leurs dots de « *redorer leur blason* ». En épousant Perpétue Louis, fille de Louis Louis, avocat au Parlement, le noble d'épée Jean-François de Gauthier, seigneur de Rigny, entre ainsi dans une vieille famille de juristes toulousins. On ne rencontre pas vraiment d'exemple de mésalliance de nobles. Cette endogamie sociale ne recule pas devant les liens de consanguinité. Il arrive que les époux soient parents à des degrés très proches. Ils obtiennent la plupart du temps les dispenses nécessaires. Les fonctions militaires ou administratives de la noblesse permettent toutefois des unions moins liées géographiquement au cadre strictement toulousin. Les officiers des armées royales qui épousent des Toulousines viennent de toute la France et de pays voisins comme la Suisse. En garnison à Toul, ces nobles s'allient volontiers à d'autres familles nobles de la grande région. La pression des familles est encore très forte à la veille de la Révolution, qu'il s'agisse d'âge au mariage ou de choix du conjoint. Les exemples de pères s'opposant au mariage décidé par leurs enfants ne manquent pas. La pression paternelle s'exerce aussi sur le choix des prénoms des enfants, en particulier pour les aînés qui reçoivent fréquemment le prénom du père ou de la mère.

Vers 1789, Toul ne fait pas exception non plus à la mode des prénoms composés dans la noblesse. Pour ce qui est de la taille des familles dans les milieux de l'aristocratie elle est semblable à ce que l'on observe dans le reste de la société malgré, parfois déjà, des signes de limitation volontaire des naissances. Autre particularité des milieux nobles, il n'est pas rare que des familles complètes reposent, la mort venue, sous les dalles des églises « *à la place habituelle de leurs ancêtres* »¹⁶. À Saint-Amand par exemple, c'est le cas des familles Lelièvre et d'Hamonville, près de la chapelle des Agonisants et de la famille Grégeois, à côté de la chapelle Saint-Vincent-de-Paul.

Par ailleurs, à Toul, les membres de la noblesse font partie de cette petite minorité qui peut dépenser beaucoup pour faire instruire ses enfants. Les fils vont avant 1789 étudier de préférence au collège Saint-Claude ou au collège Saint-Léon. Les fils de nobles qui se destinent à l'état militaire fréquentent les écoles

16. La moitié des sépultures se trouvant dans les églises de Toul sont alors celles de nobles

militaires. Quant aux filles de la noblesse on les envoie souvent dans les pensionnats des religieuses cloîtrées de la ville. La noblesse fait ainsi sans surprise partie des milieux sociaux les plus cultivés de Toul. Le livre est présent dans au moins la moitié de leurs foyers. Le nombre moyen des livres possédés par les nobles est deux fois moins élevé que pour les « talents » mais beaucoup plus que pour les marchands. Les intérieurs où se trouve le plus grand nombre de tableaux, Eglise exclue, sont ceux des nobles, dans une proportion de 72%. On peut dire la même chose pour l'étude de la musique. En 1789, deux familles nobles de la place Dauphine possèdent chacune une harpe, et, signe de modernité, un *piano-forte* aussi pour l'une d'entre elles. La noblesse fait partie de la catégorie des gens les plus ouverts sur le siècle et ses nouveautés. Les militaires se déplacent beaucoup au gré des garnisons et des campagnes militaires. Les gardes du corps du roi connaissent bien la Cour, Versailles et Paris, certains fonctionnaires royaux aussi. Les régiments qui se relaient à Toul contribuent à véhiculer idées et modes nouvelles. Dans les milieux de la noblesse on connaît le chocolat, le café et le thé. Le goût de l'exotisme et l'intérêt pour d'autres cultures s'expriment aussi d'autres façons. Certains auteurs espagnols¹⁷ et anglais sont présents dans les bibliothèques de la noblesse. On y trouve aussi des dictionnaires, en particulier d'allemand, ce qui n'est pas une surprise chez des gens qui circulent beaucoup.

Les milieux de la noblesse sont aussi les plus au courant des modes vestimentaires venues de Paris et d'Angleterre. On peut observer pour les hommes fracs et redingotes ainsi que de longues vestes et des culottes moulantes, serrées sous le genou. Pour les femmes de l'aristocratie s'est peu à peu imposée la « *mode à la rustique* » qu'aimait Marie-Antoinette. Elles portent des jupes sans cerceaux et des casaquins d'influence anglaise. C'est aussi dans les milieux de la noblesse qu'en cette fin du XVIII^e siècle on commence à porter davantage attention aux enfants dans leurs besoins spécifiques. Cultivés et ouverts sur leur temps, les nobles toulousins sont sensibles aux Lumières du siècle. Certains comme Charles-François de Bicquillel participent ouvertement à la critique et satire de la société d'ordres qui va disparaître en août 1789. Il se moque particulièrement des moines toulousins « *qui terminent leurs journées en buvant et jouant aux cartes* ». C'est pourtant ce que faisaient volontiers les nobles de Toul avec certains chanoines de

la cathédrale, anciens officiers des armées. Beaucoup de nobles sont criblés de dettes comme certains chanoines parce qu'ils ont comme eux la passion du jeu. Les tables de jeu et de tric-trac avec leurs tapis verts ou bleus ne manquent pas dans leurs salons. On y voit « *des bourses de jetons de cuivre ou d'os, des dés et leurs cornets* », des damiers aussi. Dans certains salons il peut y avoir plusieurs billards « *avec leurs queues, leurs billes et plaques de fer blanc* ». Charles-François de Bicquillel est de ceux qui rêvent de réformes politiques, lui qui est noble et seigneur de plusieurs terres. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il ait été membre-né vénérable, fondateur¹⁸ le 17 janvier 1781, de la loge maçonnique des Neuf Sœurs à l'Orient de Toul. En 1789, les nobles y sont majoritaires en nombre. Avec seize personnes, ils constituent 41% de l'effectif total. Depuis 1781, leur part respective ne cesse pourtant de diminuer au profit des « *talents* » et des marchands. En 1783, la noblesse formait 69% de l'effectif total de la loge. Les officiers de la garnison y avaient une place importante. On ne saurait négliger le poids de ces militaires éclairés, sensibles aux débats d'idées, initiés très tôt au hasard de leurs garnisons. Une dizaine au moins d'officiers toulousins sont recensés dans des loges militaires du royaume durant les décennies précédant la Révolution¹⁹. On retrouvera ces gens-là dans la vie publique locale à partir de la Révolution. Parmi eux il y a Jean-Baptiste Le Limonier de la Marche, futur maire de Toul sous la Restauration. Cette curiosité des militaires, cette sensibilité aux débats d'idées en a poussé un certain nombre à être présents, les armes à la main, aux côtés des Américains en lutte pour l'indépendance.

Les privilèges furent supprimés en août 1789 mais la noblesse n'a pas disparu pour autant comme composante de la société. A Toul une large part des familles de l'aristocratie d'Ancien Régime est toujours présente au début de l'Empire. Ces gens-là ont su habilement s'adapter aux changements de régime politique et sauver en partie leurs biens. Ils vont désormais coexister avec la nouvelle noblesse créée par Napoléon 1^{er}. Il n'est pas surprenant de trouver parmi les comtes et barons d'Empire une partie de ceux qui vivaient déjà noblement avant 1789 et ceux qui ont assuré leur promotion sociale par le métier des armes, sur les champs de bataille.

Jean-Paul AUBÉ

17. Le célèbre *Don Quichotte* (1605-1615) de Miguel de Cervantès (1647-1616) se trouve souvent chez les nobles toulousins sous forme de livres et d'estampes.

18. Il avait aussi été un des fondateurs de la loge militaire *L'héroïsme* de Beauvais en 1779.

19. P. CHEVALLIER, Les milieux maçonniques en Lorraine

au XVIII^e siècle in *La Lorraine dans l'Europe des Lumières*, Actes du colloque organisé par l'Université de Nancy, octobre 1966, Nancy, 1968, p.77-97. A. LE BIHAN, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France (2e moitié du XVIII^e siècle)*, Paris, 1967.